

Dépôt : Sam TANSON

Luxembourg, le 20 mai 2026
Débat sur l'état de la nation

2

MOTION

**relative au renforcement de la politique financière en faveur de la large majorité
(« breet Mëtt »)**

La Chambre des Député·e·s,

considérant


- que les révisions successives à la baisse des prévisions macroéconomiques par le STATEC et par diverses institutions internationales témoignent d'un ralentissement économique plus durable qu'anticipé ;
- que le Conseil économique et social (CES) rappelle qu'une dégradation durable de la croissance économique risque de réduire les marges de manœuvre budgétaires nécessaires au financement de l'État-providence et des investissements publics ;
- que le Conseil national des finances publiques (CNFP) a relevé une dégradation du solde nominal des administrations publiques de 1,05 milliard d'euros entre octobre 2025 et avril 2026, soit la plus forte détérioration observée entre deux exercices de prévision ;
- que plusieurs institutions nationales et internationales soulignent la nécessité de préserver les marges de manœuvre budgétaires afin de maintenir la capacité de l'État à répondre à de futures crises ;
- considérant que le Gouvernement entend mener une politique financière transparente et soutenable en faveur de la « breet Mëtt », c'est-à-dire de la large majorité de la population ;
- qu'un rééquilibrage de la réforme fiscale en faveur d'une plus grande progressivité et d'une meilleure justice sociale contribuerait à renforcer la soutenabilité et la solidité des finances publiques ;

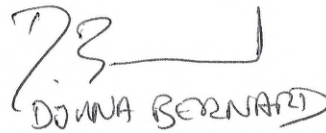
invite le Gouvernement à

- recentrer la réforme fiscale sur les besoins de la véritable majorité de la population, plutôt que d'étendre les allègements fiscaux aux contribuables disposant des revenus les plus élevés ;
- dans cette logique, réorienter la réforme fiscale dans le sens d'une plus grande progressivité et d'une meilleure justice sociale, notamment par l'introduction d'une ou de plusieurs tranches d'imposition supplémentaire pour les revenus les plus élevés ;

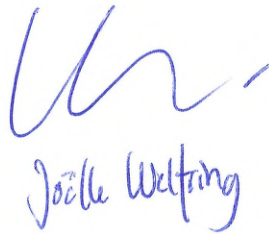
- renoncer à toute nouvelle baisse généralisée de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) dans le cadre des exercices budgétaires 2027 et 2028, tant que l'évolution des finances publiques et des perspectives économiques ne permet pas d'en garantir la soutenabilité ;
- renforcer l'équité et la soutenabilité à long terme du système fiscal par un meilleur équilibre entre l'imposition des revenus du travail et celle des revenus du capital.

Signatures :


Miroslav Šehovič


DONNA BERNARD


Sam Tansu


Joëlle Welfring